



VILLE DE  
HOUILLES

## VILLE DE HOUILLES DÉCISION DU MAIRE

—  
République Française  
Département des Yvelines

—  
Décision du 29 mars 2023 n° 23/042  
DIRECTION DE L'URBANISME

—  
Objet :  
Signature du marché n°2023.03 – Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage  
pour la pré-programmation du parc Charles de Gaulle avec le groupement  
Atelier Georges / Aliénor Ingénierie

**Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4°,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

**Considérant** le besoin de la Ville de requalifier le Parc Charles de Gaulle, et pour ce faire au préalable de disposer d'un pré-programme et d'un chiffrage prévisionnel des travaux, ainsi que d'un planning de réalisation du projet,

**Considérant** que pour répondre à ses attentes, la Ville a organisé une mise en concurrence selon la procédure adaptée,

**Considérant** que l'analyse des 3 offres réceptionnées met en évidence l'offre du groupement Atelier Georges (urbaniste paysagiste – mandataire) / Aliénor Ingénierie (Bureau d'Etudes Techniques) comme la mieux-disante et répondant aux besoins de la Ville,

**Considérant** qu'il convient de signer ce marché relatif à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la pré-programmation du parc Charles de Gaulle avec le groupement Atelier Georges (urbaniste paysagiste – mandataire) / Aliénor Ingénierie (Bureau d'Etudes Techniques) pour un montant total de 39.175 € HT,

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20230329-23-042-AI  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023

DÉCIDE :

- Article 1<sup>er</sup> :** DE SIGNER le marché n° 2023.03 relatif à la mission de pré-programmation du parc Charles de Gaulle avec la société Atelier Georges, sise 15 rue Lavoisier – 93100 Montreuil – pour un montant ferme de 39.175 € HT.
- Article 2 :** DE PRÉCISER que ledit marché est conclu pour une durée de 7 mois à compter de sa date de notification.
- Article 3 :** DE PRÉCISER que les dépenses sont inscrites au budget communal (Service : 35 ; Fonction : 820 ; Nature : 2031).
- Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.
- Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Ville de Houilles**

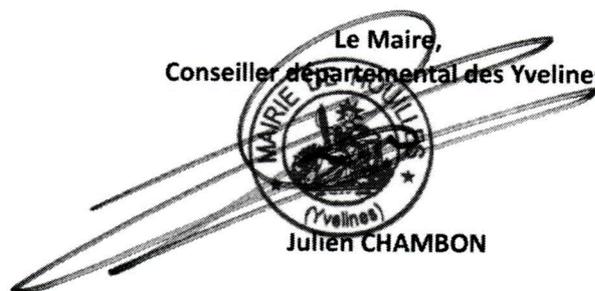
Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 29 mars 2023

Publication effectuée le : 29 mars 2023

Exécutoire ce jour : 29 mars 2023

Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,



Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20230329-23-042-AI  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023